



Cabinet Yannick LE CAM
Commissariat aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE
clos le 31 décembre 2010**

Présenté à l'Assemblée Générale de l'association

PLANETE MÔME

Association inscrit auprès

De la sous préfecture de Tournon sur Rhône

Siège : Rue du Dr Cadet
07 300 TOURNON s/RHÔNE

- Cabinet de commissariat aux comptes Yannick LE CAM -
45, rue MERLOT - ZAC de la Louvade - BP 200 17 - 34 131 MAUGUIO CEDEX
Tél.: 04 67 45 63 14 - Fax : 04 67 87 26 69 e-mail : ylecam.expertise@wanadoo.fr
Inscrit au Tableau de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Montpellier
NAF 741-C - Siret 443 826 086 00037 - FR 1044382608600037

Mesdames, Messieurs,
A l'assemblée générale de l'association Planète Môme,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2010** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Planète Môme tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau lors de sa séance du 22 mars 2011. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels établis conformément aux règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'annexe comptable des comptes annuels. J'ai procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondages de leur application. J'estime que ces règles et méthodes comptables sont correctement appliquées, conformes à la réglementation française, et ne présentent pas de caractère inapproprié ;
- La présentation d'ensemble des comptes annuels me paraît conforme à la réglementation en vigueur ;
- Il n'existe pas d'évènement ou de décision importante intervenue au cours de l'exercice qui ne serait pas traduite dans les comptes de l'exercice, notamment concernant l'occupation du site du centre ville.
- Il m'a été confirmé par la Direction de l'association que cette dernière n'a pas, au jour du présent rapport, reçu de décision écrite du bailleur, conformément à la convention d'occupation précaire des locaux du centre ville, lui demandant de quitter lesdits locaux. Il m'a également été précisé qu'une solution alternative a finalement et définitivement été trouvée avec le partenaire ayant la compétence de la « petite enfance », la Communauté de Communes du Tournonais, pour la construction d'un nouveau local d'activité dans le même périmètre géographique que celui existant.
- La vérification des calculs concernant les régularisations de financement 2010 des principaux financeurs de l'accueil des enfants des usagers de l'association, que sont la Caisse d'Allocation Familiale - CAF et la Communauté de Communes du Tournonais - CCT, liés au volume d'activité de l'année (*soit 90 934 actes*) n'appelle pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, prit dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mauguio, le 1^{er} avril 2011.

Yannick LE CAM

*Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de Montpellier*

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2010 12		Exercice N-1 31/12/2009 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	5 464	4 517	947	2 182	1 235	56.60
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	4 647	2 349	2 298	1 638	660	40.29
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	50 049	43 550	6 500	7 446	946	12.71
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL I	60 161	50 416	9 745	11 266	1 521	13.50
TOTAL II						
Comptes de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	468		468	61	407	669.48
CREANCES (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	20 520		20 520	11 311	9 209	81.41
Autres créances	106 029		106 029	59 276	46 752	78.87
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie	109 476		109 476	99 047	10 429	10.53
Disponibilités	584		584	1 585	1 001	63.14
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL III	237 077		237 077	171 280	65 797	38.41
Comptes de Régularisation						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	297 237	50 416	246 822	182 546	64 276	35.21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2010 12	Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	97 993	44 237	53 756	121.52
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	53 523	53 756	227	0.42
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	166	2 882	2 717	94.24	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL I		151 687	100 875	51 812	50.37
TOTAL II					
TOTAL III					
FONDS DE PROVISIONS ET DETTES (1)	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Emprunts obligataires		245	245	100.00
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 162	10 224	2 938	28.74
Dettes fiscales et sociales	74 507	71 201	3 306	4.64	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	1 330		1 330		
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	6 135		6 135		
TOTAL IV		96 135	81 671	13 464	16.49
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		246 822	182 546	64 276	35.21
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010	Exercice N-1 31/12/2009	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	372 558	358 666	13 892	3.87
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	372 558	358 666	13 892	3.87
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	259 412	245 345	14 067	5.73
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 928	13 991	64	0.45
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	20	0	20	NS
TOTAL I	645 918	618 002	27 916	4.52
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	3 863	2 240	1 623	72.44
Autres achats et charges externes	46 054	80 467	34 413	42.77
Impôts, taxes et versements assimilés	22 951	25 254	2 303	9.12
Salaires et traitements	372 306	374 546	2 241	0.60
Charges sociales	120 004	118 783	1 221	1.03
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	6 359	5 935	424	7.15
Autres charges (2)	1	3	2	75.36
TOTAL II	571 519	607 229	35 690	5.89
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	74 379	10 773	63 607	591.45
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010	Exercice N-1 31/12/2009	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 614	2 074	460	22,18
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 614	2 074	460	22,18
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	5	8	3	37,29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	5	8	3	37,29
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 609	2 066	457	22,12
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III-IV+V-VI)	75 968	12 838	63 130	491,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 136	1 720	584	33,95
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 717	3 760	1 044	27,75
Reprises sur provisions et transferts de charges		37 100	37 100	100,00
TOTAL VII	3 853	42 580	38 727	90,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 912	530	1 382	260,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 400	1 132	23 268	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	26 312	1 662	24 650	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 459	40 918	63 377	154,89
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)				
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)				
	661 385	662 656	11 271	1,70
	597 856	608 900	11 044	1,81
SOLDE INTERMEDIAIRE	53 528	53 756	227	0,42
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	53 528	53 756	227	0,42

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2010** dont le total est de **246 822 €**, et au compte de résultat de l'exercice, présente sous forme de liste, dont le total est de **651 385 €**, et dégageant **un excédent de 53 528 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2010 au 31/12/2010**

Les notes (ou les tableaux) N° 1 à 11 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE-ELEMENT (*)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de Commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base.

- La continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point mentionné au paragraphe "changement de méthode",
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant pour la première fois les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

Compte tenu de leur nature ou de leur montant, les actifs présents au bilan de clôture de l'exercice précédent n'ont donné lieu à aucun retraitement.

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement :

Immobilisations non décomposées ;

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME;

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

ANNEXE-ELEMENT 6 - 10 (*)**PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	52 889,58 €
TOTAL	52 889,58 €

ANNEXE-ELEMENT 6 - 11 (*)**CHARGES A PAYER**

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Emprunts obligatoires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des ETS de crédit.....	8 376,78 €
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	47 834,18 €
Dettes fiscales et sociales.....	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	56 210,96 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER (COMPTES 60 61 62)
FIGURANT EN FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES

N° de compte	NATURE	H.T.	T.V.A.	T.T.C
606 110	Electricité	2 367.00		2 367.00
606 120	Eau	596.76		596.76
615 200	Entretien locaux	31.74		31.74
622 600	Honoraires comptables	4 800.00		4 800.00
622 610	Honoraires pour le social	394.68		394.68
626 500	Téléphone	54.50		54.50
		8 244.68		8 244.68
r° des comptes			445 860	408 100

**DETAIL DES AUTRES CHARGES A PAYER
(COMPTES 63 64 65 66)
FIGURANT EN COMPTES RATTACHES**

N° de compte	Intitulé du compte	Montant
633 300	Formation professionnelle continue	1 203.18
631 100	Taxe sur les salaires	4 508.00
635 800	IS/revenus de capitaux mobiliers	129.00
635 110	Taxe professionnelle	
635 120	Taxe foncière	
637 100	Contribution de solidarité	
448 600	IMPOTS ET TAXES COMPTES RATTACHES	5 840.18
641 100	Intéressement	
455 800	COMPTES COURANTS ASSOCIES COMPTES RATTACHES	
625 100	Frais de déplacement	
641 300	Primes	
641 120	Provision congés payés	
428 600	PERSONNEL COMPTES RATTACHES	
646 000	Allocations familiales	
646 020	Caisse de retraite	
646 001	CSG	
438 600	ORGANISMES SOCIAUX COMPTES RATTACHES	
661 160	Intérêts sur emprunts	
168 840	Emprunts intérêts courus	
661 500	Intérêts sur comptes courants	
445 800	Comptes courants intérêts courus	
661 600	Intérêts bancaires	
518 600	Banque intérêts courus	

**DETAIL DES FACTURES A RECEVOIR
FIGURANT EN COMPTES RATTACHES**

	HT	TVA	TTC
606210 Produits pharmacie	106.00		106.00
606700 Fournitures éducatives	26.10		26.10
	132.10		132.10
N° des comptes			408 100

**DETAIL DES FACTURES A RECEVOIR
FIGURANT EN COMPTES RATTACHES**

	HT	TVA	TTC
706 300 Prestation multiservices CAF	32 917.00		32 917.00
706 610 Recettes usagers CAF 4/6 ans	136.00		136.00
706 800 Prestation multi accueil MSA	958.00		958.00
740 600 Subvention CG Enfant porteur handicap	234.00		234.00
791 000 Remboursement frais formation	2 588.78		2 588.78
791 200 Remboursement chômage partiel	332.80		332.80
740 400 Subvention CAF/Financement impact CC	15 723.00		15 723.00
	52 889.58		52 889.58
N° des comptes			487000

**DETAIL DE LA PROVISION
POUR CONGES PAYES**

AU 31/12/2010

SALAIRES DE 06/10 A 12/10 HORS MANDATAIRES SOCIAUX

428 200- PROVISION CONGES PAYES 29 918 €

438 200- CHARGES SOCIALES SUR
CONGES PAYES 12 076 €**DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)***Loi N° 2004-391 du 4 mai 2004*

Le nombre d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de formation s'élève à **1 322** heures au **31/05/10** par rapport à un volume d'heures cumulé acquis par les salariés de **1 322** heures.

ANNEXE-ELEMENT 6 - 12 (*)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation.....	584.18 €	6 135.01 €
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels.....		
TOTAL.....	584.18 €	6 135.01 €

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
602 540 Stock produits d'entretien	314.28 €	
606 400 Stock Fournitures administratives	145.21 €	
606 700 Stock Fournitures éducatives	74.46 €	
618 500 Frais de formation	50.23 €	
740 000 CNASEA		6 135.01 €
TOTAL.....	584.18 €	6 135.01 €

PERTES ET PROFITS AU 31/12/2010

NATURE DES OPERATIONS	PERTES	PROFITS	PERTES	PROFITS
	Sur exercices antérieurs		Exceptionnels	
Indemnité licenciement			24 400.00	
Consommation électricité 2009	1 912.00			
Erreur/par Comm. Communes 2009		1 136.00		
	1 912.00	1 136.00	24 400.00	0.00

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE

Les provisions pour indemnités de départ en retraite, de part leur caractère non significatif, n'ont pas été valorisées et n'ont donc pas fait l'objet d'une comptabilisation au 31/12/2010.

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge dans l'exercice s'élèvent à **3 723.10 € TTC**.

SITUATION DES LOCAUX DU CENTRE VILLE

Une convention d'utilisation de locaux à titre précaire et gracieux a été signée en date du 17 juin 2009 entre l'hôpital de Tournon et l'association. Cette convention a pris effet le 1^{er} juin 2009 pour une durée de 15 mois, soit jusqu'au 31 août 2010. Cette convention est reconduite depuis, comme prévu dans la convention, par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois. La convention prévoit également que l'hôpital peut dénoncer cette reconduction à tout moment, en cas de vente de l'ensemble du bâtiment, sous réserve de l'application d'un préavis de 6 mois.

A la date de l'établissement des comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'association n'a pas reçu de courrier de dénonciation. De fait, l'activité de l'entité sur le site du centre ville est assuré jusqu'à l'été 2011.

Par courrier en date du 29 décembre 2009, le Président de la Communauté de Communes du Tournonais a précisé à l'association que le conseil d'administration de la collectivité a approuvé le principe de l'acquisition d'un terrain sur le centre ville de Tournon afin d'y réaliser de nouveaux locaux pour la crèche du centre ville. Un compromis de réservation a été signé à cet effet et l'acte définitif doit être réitéré devant notaire au début du mois d'avril 2011. Cependant, la livraison du nouveau bâtiment concerné n'est pas à envisager avant le 2nd semestre 2012.